

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/03/2016

Réception par le Prefet : 22/03/2016

Publication : 24/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-2-6-3

Séance du vendredi 18 mars 2016

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ **Décide d'inscrire au titre du BP 2016 pour la politique montagne - Programmes F043 et F044 :**

* en investissement : des crédits de paiement de 2 811 093 M€ répartis comme suit :

- 453 461 € (programme F243)
- 2 357 632 € (programme F244)

* en fonctionnement : des crédits de paiement de 789 740 € répartis comme suit :

- 749 000 € pour la participation statutaire aux syndicats mixtes, (programme F844), dont :
 - Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc 150 000 €
 - Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges 145 700 €
 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon 248 900 €
 - Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace - SMIBA 204 400 €
- 10 000 € pour l'Observatoire de la Montagne (programme F744)
- 30 740 € pour la prise en charge du déneigement (programme F744)

❖ **Donne délégation à la Commission permanente**

- pour valider les opérations annuelles figurant dans les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,
- pour engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,
- pour valider les conventions de financement ou leurs avenants à intervenir, notamment avec les syndicats mixtes.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité